

BUREAUX INTERNATIONAUX
RÉUNIS POUR LA PROTECTION
DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE, SUISSE

BIRPI

UNITED INTERNATIONAL
BUREAUX FOR THE PROTECTION
OF INTELLECTUAL PROPERTY
GENEVA, SWITZERLAND

COMITE DE COORDINATION INTERUNIONS, QUATRIEME SESSION
INTERUNION COORDINATION COMMITTEE, FOURTH SESSION

(Genève, 26-29 septembre 1966)

(Geneva, September 26 to 29, 1966)

RAPPORT DU DIRECTEUR DES BIRPI SUR
CERTAINES QUESTIONS FINANCIERES
CONCERNANT L'EXERCICE 1965

Contenu :

	Paragraphes
Introduction	1 à 6
Répartition des dépenses de l'exercice 1965 entre les Unions	7 à 10
Déficit de l'Union de La Haye	11 à 16
Sommes passées par profits et pertes	17
Avis du Comité	18

INTRODUCTION

1. La gestion et les résultats financiers de l'exercice 1965 font l'objet du Rapport de gestion des BIRPI pour l'année 1965. Le Rapport de gestion a été déjà communiqué aux Etats membres. Par commodité, il est annexé au présent document et doit être considéré comme faisant partie intégrante du présent rapport.

2. Le présent document contient le même genre d'informations que le document qui lui correspondait pour l'exercice 1964 (CCIU/III/3).

3. Le présent document contient trois chapitres.

4. Le premier traite de la répartition des dépenses de l'exercice 1965 entre les cinq Unions (Paris, Madrid, La Haye, Nice et Berne).

5. Le deuxième chapitre contient la computation de la répartition du déficit de l'Union de La Haye pour l'année 1965 (24'471 francs suisses) entre les pays membres de cette Union. Il est à noter, toutefois, que ce déficit, et ceux des années 1963 et 1964 (20'643 et 22'442 francs suisses) respectivement, sont couverts par des avances du Gouvernement suisse. En effet, il a été décidé par les Etats membres de l'Union de La Haye de ne solliciter la couverture de déficits, par les Etats membres, qu'au moment où ceux-ci atteindraient le montant de 200'000.-- francs suisses (voir document CCIU/I/8, par. 15 (a)).

6. Le troisième chapitre consiste en un relevé des sommes (20 francs suisses) passées par profits et pertes en 1965.

REPARTITION DES DEPENSES DE L'EXERCICE 1965 ENTRE LES UNIONS

7. Toute dépense est, ou bien propre à une Union, ou bien commune à plusieurs Unions. (Voir, toutefois, le Tableau B.15).

8. Le Règlement d'exécution du Règlement financier des BIRPI définit ces deux sortes de dépenses comme suit : "Est considérée comme une dépense propre à une Union donnée, toute dépense faite pour le compte exclusif de cette Union" (Art. 7a). "Est considérée comme une dépense commune toute dépense faite pour le compte de deux ou plusieurs Unions" (Art. 7b). En ce qui concerne la part qui incombe à chaque Union dans les dépenses communes le Règlement financier des BIRPI dispose que "cette part devra correspondre à la situation réelle et être équitable; elle sera fonction des avantages auxquels chaque Union peut prétendre au titre des dépenses communes" (Art. 3.1.).

9. Les principes, ou les pourcentages mêmes, de la répartition des dépenses communes, résultent des "avis" émis en novembre 1963 par le Comité de coordination interunions (Unions de Paris et de Berne), le Comité des Directeurs des Offices nationaux de la propriété industrielle (Union de Madrid) et la Réunion des Etats membres de l'Union de La Haye, avis qui sont basés sur le Rapport des Experts financiers des Unions de Paris, Berne et Madrid (ci-après désigné "Rapport des Experts", document CCIU/I/6).

10. Suit une récapitulation des dépenses de l'exercice 1965 groupées dans deux groupes principaux : dépenses propres et dépenses communes. Les dépenses communes sont, à leur tour, groupées selon les clés de répartition utilisées. La base de chaque clé de répartition est indiquée. Les dépenses correspondantes à l'année précédente (1964) sont indiquées pour permettre des comparaisons.

A. Dépenses propres

A. 1 Union de Paris

Missions		2'300,60
Voyages de tiers		
Comité d'Experts sur le certificat d'inventeurs	691,20	
Comité international d'Offices de brevets pratiquant l'examen de nouveauté	517,05	
Expert espagnol pour la traduction de la loi-type sur les inventions	<u>1'104,20</u>	2'312,45
Conférences		
Comité international d'Offices de brevets pratiquant l'examen de nouveauté	7'776,21	
Comité d'Experts 1964 pour l'étude d'une loi-type pour les pays en voie de développement concernant les inventions	1'750.--	
Comité d'Experts sur le certificat d'inventeurs	6'034,55	
Index mondial des Brevets	1'000.--	
Comité Exécutif	<u>2'332,60</u>	18'893,36
Traducteurs		9'280.--
Impressions (autres que périodiques)		61'355,15
Divers et imprévus		3.--
Virement au Fonds de réserve		<u>34'581,54</u>
	Total en 1965 :	128'726,10 (3,13% des dépenses)*
	(Total en 1964 :	234'000.--)

* Ce calcul de pourcentage a été fait sur la base des dépenses avant la distribution aux Etats membres de l'Union de Madrid et avant le virement aux Fonds de réserve, soit sur un montant de 4'106'487,55 francs.

A. 2 Union de Madrid

Missions	--
Voyages de tiers (Conférence des Directeurs)	13'279,30
Traducteurs	--
Impression du périodique "Les Marques Internationales"	225'098,73
Impressions (autres que périodiques)	105'889,14
Mobilier	--
Matériel	11'864,80
Ports	29'617,55
Divers et imprévus	91,20
Virement au Fonds de réserve	71'720,46
Distribution aux Etats membres	147'000.--
	<hr/>
Total en 1965 :	604'561,18 (14,72% des dépenses)
(Total en 1964 :	656'000.--)

A. 3 Union de La Haye

Personnel	42'844,40
Conférences	--
Traducteurs	372.--
Impression du périodique "Les Dessins et Modèles internationaux"	12'001,60
Impressions (autres que périodiques)	3'212,70
Mobilier	882.--
Matériel	1'352.--
Divers et imprévus	941,10

Total en 1965 : 61'605,80 (1,50% des dépenses)
(Total en 1964 : 55'000.--)

A. 4 Union de Nice

Conférences	4'060,10
Traducteurs	8'000.--
Impressions (autres que périodiques)	16'398,55
Matériel	--
Virement au Fonds de réserve	<u>7'040,33</u>
Total en 1965 :	35'498,98 (0,86% des dépenses)
(Total en 1964 :	48'000.--)

A. 5 Union de Berne

Personnel		116'561.--
Missions		17'348,75
Voyages de tiers (stagiaire)		1'806,90
Conférences		
Comité d'Experts pour la Revision Convention de Berne	12'017,85	
Conférence Rome 1961 (Droits voisins) (documents)	<u>7'593,60</u>	19'611,45
Collaborateurs		8'372,35
Traducteurs		10'401,65
Impressions du périodique "Droit d'auteur"		36'532,38
Impressions (autres que périodiques)		5'775,56
Mobilier		--
Matériel		2'922.--
Ports		2'667,55
Divers et imprévus		168,30
Transfert sur l'exercice 1966		<u>197'345,70</u>
Total en 1965 :		419'513,59 (10,21% des dépenses)
(Total en 1964 :		195'000.--)

B. Dépenses Communes

B. 1 Pourcentages "Direction"

	1965	(1964)
Paris	29%	(29%)
Madrid	55%	(55%)
La Haye	3%	(3%)
Nice	2%	(2%)
Berne	11%	(11%)

Base : L'avis émis en novembre 1963 par le Comité de coordination interunions, le Comité des Directeurs des Offices nationaux de la Propriété industrielle (Union de Madrid) et la Réunion de l'Union de La Haye (voir document CCIU/I/21, par. 20a).

Application, en totalité, à 594'566,05 francs (14,48% des dépenses)(en 1964 : 556'000.-- francs) :

- a) Personnel : (traitements du Directeur, des deux Vice-Directeurs, de deux secrétaires, du Conseiller chargé des affaires juridiques générales et de son adjoint, de la bibliothécaire et de son adjoint, ainsi que de deux assistants) : 564'641,40.
- b) Missions : 17'894,35.
- c) Mobilier : 12'030,30.

B. 2 Pourcentages "Chancellerie"

	1965	(1964)
Paris	9%	(9%)
Madrid	67%	(67%)
La Haye	4%	(4%)
Nice	1%	(1%)
Berne	19%	(19%)

Base : Rapport des Experts (par. 16c). Les pourcentages restent les mêmes que pour l'année 1963 (Art. 8(b) du Règlement d'exécution du Règlement financier).

Application, en totalité, à 405'219,05 francs (9,86% des dépenses)(en 1964 : 344'000.-- francs) :

- a) Personnel : 268'639,25.
- b) Missions : 1'212,90.
- c) Impressions (autres que périodiques) : 5'135,80.
- d) Mobilier : 9'651,75.
- e) Matériel : 48'159,72.
- f) Ports, autres que les ports de La Propriété industrielle, Le Droit d'auteur et Les Marques internationales (voir Rapport des Experts, par 31) : 72'419,63.

B. 3 Pourcentages "Services financiers"

	1965	(1964)
Paris	4%	(4%)
Madrid	75%	(75%)
La Haye	19%	(19%)
Nice	1%	(1%)
Berne	1%	(1%)

Base : Rapport des Experts (par. 16b). Les pourcentages restent les mêmes que pour l'année 1963 (Art. 8(b) du Règlement d'exécution du Règlement financier).

Application, en totalité, à 182'060,60 francs (4,43% des dépenses)(en 1964 : 183'000.-- francs) :

- a) Personnel : 175'690,60.
- b) Impressions (autres que périodiques) : 5'820.--.
- c) Matériel : 550.--.

B. 4 Pourcentages "Services des Publications"

	1965	(1964)
Paris	37%	(35%)
Madrid	22%	(24%)
La Haye	2%	(6%)
Nice	1%	(1%)
Berne	38%	(34%)

Base : Rapport des Experts (par. 16d).

Application, en totalité, à 137'308,70 francs (3,34% des dépenses)(en 1964 : 130'000.-- francs) :

a) Personnel : 125'374,05.

b) Impressions (autres que périodiques) : 3'679.--.

c) Mobilier : 8'255,65.

B. 5 Pourcentages "Division des services administratifs généraux et des services d'enregistrement"

	1965	(1964)
Paris	2%	(2%)
Madrid	82%	(83%)
La Haye	11%	(11%)
Nice	1%	(0%)
Berne	4%	(4%)

Base : Le travail consacré par le Chef de cette Division aux deux Services d'enregistrement et la Chancellerie (70% "Marques", 10% "Union de La Haye" et 20% "Chancellerie").

Application, en totalité, à 74'230.-- francs (1,80% des dépenses)(en 1964 : 72'000.-- francs) :

Personnel : 74'230.--.

B. 6 Pourcentages "Division des finances et du personnel"

	1965	(1964)
Paris	12%	(14%)
Madrid	68%	(65%)
La Haye	12%	(12%)
Nice	1%	(1%)
Berne	7%	(8%)

Base : Le travail consacré par le Chef de cette Division et son assistant à leurs différentes tâches ($\frac{1}{2}$ "Totalité du personnel" (pourcentage de 1964, car celui de 1965 est un résultat où ils figurent comme élément) et $\frac{1}{2}$ "Services financiers").

Application, en totalité, à 90'265,60 francs (2,12% des dépenses) (en 1964 : 47'000.-- francs) :

a) Personnel : 86'698,20.

b) Mobilier : 3'567,40.

B. 7 Pourcentages "Services généraux"

	1965	(1964)
Paris	21%	(21%)
Madrid	57%	(58%)
La Haye	6%	(6%)
Nice	2%	(2%)
Berne	14%	(13%)

Base : Rapport des Experts (paragraphe 17).

Application, en totalité, à 31'718,35 francs (0,77% des dépenses)(en 1964 : 28'000.-- francs) :

- a) Voyages de tiers ayant trait à la préparation de la Convention administrative (Rapport des Experts, par. 22) : 4'613,20.
- b) Conférences ayant trait à l'administration générale des BIRPI (troisième session du Comité de coordination interunions (7'052,50) (Rapport des Experts, par. 22) et Comité d'Experts "Convention administrative" (19'445,30) (Rapport des Experts, par. 22)) : 26'497,80.
- c) Traducteurs (traduction de documents concernant la Convention administrative (Rapport des Experts, par. 22) et autres documents) : 607,35.

B. 8 Pourcentages "Surfaces"

	1965	(1964)
Paris	16%	(16%)
Madrid	61%	(61%)
La Haye	12%	(12%)
Nice	1%	(1%)
Berne	10%	(10%)

Base : Rapport des Experts (paragraphe 28).

Application, en totalité, à 140'722,66 francs (3,43% des dépenses)(en 1964 : 87'000.-- francs) :

- a) Droit de superficie payé à la République et Canton de Genève pour le terrain sur lequel est situé le Bâtiment (Rapport des Experts, par. 29) : 4'000.--.
- b) Chauffage du Bâtiment : 22'728,20.
- c) Nettoyage du Bâtiment : 33'166,60.
- d) Assurances (incendie, etc.) du Bâtiment : 6'827,90.
- e) Mobilier : 6'074.--.
- f) Travaux d'entretien du Bâtiment : 49'558,26.
- g) Déménagement et transferts : 18'367,70.

B. 9 Pourcentages "Totalité du Personnel"

	1965	(1964)
Paris	21%	(20%)
Madrid	59%	(61%)
La Haye	6%	(6%)
Nice	1%	(1%)
Berne	13%	(12%)

Base : Rapport des Experts (paragraphe 30, 32 et 34). Les pourcentages correspondent à la proportion existant entre les dépenses de personnel des différentes Unions (voir Rapport de gestion, Dépenses, rubrique No. 10-19).

Application, en totalité, à 180'018.11 francs (4.38% des dépenses)(en 1964 : 149'000.-- francs) :

- a) Complément de pension et autres prestations sociales : 104'597,73.
- b) Impressions (autres que périodiques) : 5'717,35.
- c) Mobilier : 5'092,95.
- d) Matériel : 13'285,25.
- e) Téléphones : 26'830,25.
- f) Divers et imprévus : 8'883,60.
- g) Bibliothèque : 15'610,98.

B. 10 Pourcentages "Division de la Propriété industrielle"

	1965	(1964)
Paris	88%	(88%)
Madrid	10%	(10%)
La Haye	1%	(1%)
Nice	1%	(1%)
Berne	0%	(0%)

Base : La base est la même que pour 1964 (voir CCIU/III/3, Tableau B.10).

Application, en totalité, à 215'823,10 francs (5,25% des dépenses)(en 1964 : 203'000.-- francs) :

Personnel : 215'823,10.

B. 11 Pourcentages "Unions industrielles (Missions et Conférences)"

	1965	(1964)
Paris	85%	(88%)
Madrid	10%	(10%)
La Haye	3%	(1%)
Nice	2%	(1%)
Berne	0%	(0%)

Base : Rapport des Experts (paragraphe 19 à 21). Le pourcentage de l'Union de Paris a été diminué de 3%. Deux pour cent ont été ajoutés au pourcentage de l'Union de La Haye (1% en 1964) et un pour cent à celui de l'Union de Nice (1% en 1964). Cette augmentation du pourcentage des Unions de La Haye et de Nice correspond à l'augmentation du travail, en 1965, pour ces deux Unions.

Application, en totalité, à 226'807,25 francs (5,52% des dépenses)(en 1964 : 126'000.-- francs) :

- a) Missions effectuées dans l'intérêt des Unions industrielles (en particulier : entretien avec les Gouvernements américain, argentin, chilien, hongrois, soviétique, uruguayen et vénézuélien; Congrès ASIPI à Buenos-Aires; ONU à New York; UNCTAD à New York ainsi que le report, sur 1966, du crédit prévu en 1965 pour le Séminaire asiatique (doc. CCIU/III/4)) : 93'810,35.
- b) Conférences : (le Cours en propriété industrielle organisé par les BIRPI, à Genève et le report, sur 1966, du crédit prévu en 1965 pour le Séminaire asiatique (doc. CCIU/III/4)) : 11'325,45.
- c) Voyages de tiers : (le Cours en propriété industrielle organisé par les BIRPI, à Genève; les stagiaires en propriété industrielle (46'626,40 (1964: 58'152,10)) et le report, sur 1966, du crédit prévu en 1965 pour le Séminaire asiatique (document CCIU/III/4)) : 119'079,45.
- d) Collaborateurs : (les honoraires des conférenciers chargés des Cours en propriété industrielle organisés par les BIRPI, à Genève) : 2'592.--.

B. 12 Pourcentages "Unions industrielles (Impressions)"

	1965	(1964)
Paris	75%	(84%)
Madrid	18%	(8%)
La Haye	5%	(7%)
Nice	2%	(1%)
Berne	0%	(0%)

Base : Rapport des Experts, paragraphe 23, et le contenu des publications d'après le paragraphe 24 dudit Rapport.

Application, en totalité, à 107'716,20 francs (2,62% des dépenses)(en 1964 : 63'000.--francs) :

- a) Collaborateurs (principalement dans les revues "La Propriété industrielle" et "Industrial Property") : 5'863.--.
- b) Traducteurs : 20'927,80.
- c) Impressions (périodiques) : 53'354,35.
- d) Impressions (autres que périodiques) : 12'634,50.
- e) Matériel : 7'013,75.
- f) Ports des revues "La Propriété industrielle" et "Industrial Property" : 4'520,80.
- g) Divers et imprévus : 3'402.--.

Note : Les mêmes pourcentages sont appliqués aux recettes provenant de la vente des revues "La Propriété industrielle" et "Industrial Property" (98'327,59 francs en 1965) et le fermage de publicité des mêmes revues (18'159,55 francs). Chaque autre recette de 1965 a été directement créditée à l'Union intéressée, à l'exception d'un montant de 58'356,35 francs réservé pour l'aménagement de la Salle des Conférences du Bâtiment des BIRPI (voir Tableau B. 15, ci-dessous).

B. 13 Pourcentages "Service des Marques"

	1965	(1964)
Paris	0%	(0%)
Madrid	98%	(99%)
La Haye	0%	(0%)
Nice	2%	(1%)
Berne	0%	(0%)

Base : Le pourcentage de l'Union de Madrid (99% en 1964), a été diminué de 1% et celui de l'Union de Nice (1% en 1964), augmenté de 1%. Ces pourcentages correspondent à la répartition du travail entre ces deux Unions en 1965.

Application, en totalité, 496'842,30 francs (12,10% des dépenses)(en 1964 : 481'000.-- francs) :

Personnel : 496'842,30.

B. 14 Certaines impressions (autres que périodiques)

Il s'agit des trois publications suivantes :

(1) Informations générales concernant les BIRPI (Paris 40%, Madrid 20%, La Haye 10%, Nice 10%, Berne 20%)	9'091,45
(2) Supplément au "Manuel des Conventions de propriété industrielle" (français et anglais) (Paris 47%, Madrid 21%, La Haye 16%, Nice 16%)	3'574.--
(3) Rapport de gestion 1964, (Paris 32%, Madrid 24%, La Haye 12%, Nice 12%, Berne 20%)	<u>4'299,77</u>
Total en 1965 :	16'965,22 (0,41% des dépenses)
(Total en 1964 :	46'900.--)

Les pourcentages ci-dessus correspondent au nombre de pages intéressant chaque Union dans ces publications.

B. 15 Aménagement de la Salle des Conférences

Ce compte a été créé en 1963 lors de l'apurement des comptes et il avait un avoir, au 31 décembre 1964, de . . .	254'008,54
Recettes de 1965 :	+ 58'356,35
	<u>312'364,89</u>
Dépenses de 1965 :	
- acompte sur les frais de travaux effectués en 1965	<u>312'364,89</u>
Solde au 31 décembre 1965	<u>-----</u> <u>-----</u>

B. 16 Amortissement du coût de construction du Bâtiment des BIRPI

Selon le plan d'amortissement, 5% du capital (ainsi que des intérêts sur ce capital) doivent être payés chaque année par les Unions qui n'ont pas encore remboursé les avances accordées par la Caisse de retraite. La part de chaque Union et le plan d'amortissement ont été approuvés par le Comité de coordination interunions (voir en particulier le document CCIU/I/8). Les paiements suivants ont été effectués :

	1965	(1964)
Union de Paris	28'367,85	(29'253,51)
Union de La Haye	17'577,20	(18'127,25)
Union de Berne	15'116,30	(15'655,50)
	<u>61'061,35</u>	<u>(63'036,26)</u>
Total :	61'061,35	(63'036,26)

Le total correspond à 1,48% des dépenses en 1965 (1,75% en 1964).

Déficit de l'Union de La Haye

11. Le déficit de l'Union de La Haye était de 24'471,23 francs en 1965. En conformité des décisions de la Réunion des Etats membres de l'Union de La Haye de l'année 1963 (voir document DM/26/5, par. 21, et document CCIU/I/8, par. 15 (a)), ce déficit est provisoirement couvert par une avance, sans intérêt, accordée par le Gouvernement suisse. Si les bénéfices des exercices futurs de l'Union de La Haye ne permettent pas de rembourser cette avance, les déficits seront répartis entre les Etats membres de l'Union de La Haye "proportionnellement au nombre des dépôts provenant de chacun de ces Etats; toutefois, les dépôts des ressortissants des Etats qui ne sont pas parties à l'Acte additionnel de Monaco (qui a quadruplé certaines taxes d'enregistrement et quintuplé d'autres) seront multipliés par quatre ou cinq selon le cas, avant l'établissement de la distribution proportionnelle" (document CCIU/I/8, par. 15 (a)).

12. Les Tableaux A1, A2 et A3 indiquent la répartition de cette partie du déficit qui provient du fait que certains pays n'ont pas encore adhéré à l'Acte additionnel de Monaco avant le début de l'exercice financier de 1965. Le résultat de ces Tableaux est le suivant :

Espagne	2'280.--
Liechtenstein	1'080.--
Maroc	220.--

Ces sommes représentent 3'580.-- francs (14,6% du déficit total de 24'471,23 francs).

13. Le Tableau B indique la répartition du solde (20'891,23 francs) du déficit entre tous les Etats membres de l'Union de La Haye, proportionnellement aux dépôts et prorogations enregistrés.

14. En additionnant les résultats des Tableaux A3 et B, les Etats membres de l'Arrangement seraient débiteurs des sommes suivantes, pour l'exercice 1965 :

<u>Pays :</u>	<u>A3</u>	<u>B</u>	<u>Total</u>
Allemagne	-	4'795,78	4'795,78
Belgique	-	1'386,91	1'386,91
Espagne	2'280.--	459,87	2'739,87
France	-	6'335,99	6'335,99
Indonésie	-	-	-
Liechtenstein	1'080.--	167,89	1'247,89
Maroc	220.--	14,60	234,60

.....

.....

Monaco	-	102,19	102,19
Pays-Bas	-	934,34	934,34
RAU	-	-	-
Saint-Siège	-	-	-
Suisse	-	6'693,66	6'693,66
Tunisie	-	-	-
Viet-Nam	-	-	-
	3'580.--	20'891,23	24'471,23

15. Les déficits des années 1963 et 1964 s'élevaient à 20'643,55 francs et 22'441,77 francs respectivement. La répartition résulte des documents CCIU/II/15, page 4 pour 1963 et CCIU/III/3, page 24 pour 1964. Les déficits de ces trois années donnent les résultats suivants :

<u>Pays</u>	<u>1963</u>	<u>1964</u>	<u>1965</u>	<u>Total</u>
Allemagne	486,71	2'278,97	4'795,78	7'561,46
Belgique	7'369,48	6'547,93	1'386,91	15'304,32
Espagne	6'705,82	4'731,56	2'739,87	14'177,25
France	469,53	2'708,24	6'335,99	9'513,76
Indonésie	--	--	--	--
Liechtenstein	1'995,77	2'098,74	1'247,89	5'342,40
Maroc	1'045,75	140,55	234,60	1'420,90
Monaco	297,15	31,41	102,19	430,75
Pays-Bas	1'306,52	272,22	934,34	2'513,08
RAU	81,43	--	--	81,43
Saint-Siège	--	--	--	--
Suisse	885,39	3'608,66	6'693,66	11'187,71
Tunisie	--	23,49	--	23,49
Viet-Nam	--	--	--	--
	20'643,55	22'441,77	24'471,23	67'556,55

16. Il résulte, de ce qui précède, que les Etats qui ne l'ont pas encore fait, auraient un intérêt financier à ratifier, le plus rapidement possible, l'Acte additionnel de Monaco.

TABLEAUX A

REPARTITION DE LA PARTIE DU DEFICIT CAUSE PAR LE FAIT DE LA NON-ADHESION DE CERTAINS ETATS MEMBRES A L'ACTE ADDITIONNEL DE MONACO

TABLEAU A 1

Taxes additionnelles qui auraient été exigibles pour les dépôts provenant des pays n'ayant pas encore ratifié l'Acte additionnel de Monaco

Dépôts 1965						
	dépôts simples	taxes addit. non-payées	dépôts multiples	taxes addit. non-payées	Totaux	
					dépôts	taxes non-payées
Espagne	24	480.--	8	400.--	32	880.--
Indonésie	-	.-	-	.-	-	.-
Liechtenstein	6	120.--	12	600.--	18	720.--
Maroc	1	20.--	-	.-	1	20.--
République arabe unie	-	.-	-	.-	-	.-
Saint-Siège	-	.-	-	.-	-	.-
Tunisie	-	.-	-	.-	-	.-
Viet-Nam	-	.-	-	.-	-	.-
	31	620.--	20	1'000.--	51	1'620.--

TABLEAU A 2

Taxes additionnelles qui auraient été exigibles pour les dépôts prorogés provenant des pays n'ayant pas encore ratifié l'Acte additionnel de Monaco

Dépôts prorogés 1965						
dépôts simples	taxes addit non-payées	dépôts multiples	taxes addit. non-payées	dépôts	Totaux taxes non-payées	
Espagne	30	1'200.---	1	200.---	31	1'400.---
Indonésie	-	-.--	-	-.--	-	-.--
Liechtenstein	4	160.---	1	200.---	5	360.---
Maroc	-	-.--	1	200.---	1	200.---
République Arabe Unie	-	-.--	-	-.--	-	-.--
Saint-Siège	-	-.--	-	-.--	-	-.--
Tunisie	-	-.--	-	-.--	-	-.--
Viet-Nam	-	-.--	-	-.--	-	-.--
	34	1'360.---	3	600.---	37	1'960.---

TABLEAU A 3

Total des Tableaux A 1 et A 2

<u>Pays</u>	<u>Récapitulation</u>		<u>TOTAL</u>
	<u>A 1</u>	<u>A 2</u>	
Espagne	880.--	1400.--	2280.--
Indonésie	--.--	--.--	--.--
Liechtenstein	720.--	360.--	1080.--
Maroc	20.--	200.--	220.--
République arabe unie	--.--	--.--	--.--
Saint-Siège	--.--	--.--	--.--
Tunisie	--.--	--.--	--.--
Viet-Nam	--.--	--.--	--.--
	1620.--	1960.--	3580.--

TABLEAU B

REPARTITION DU SOLDE DU DEFICIT AU PRORATA
DES DEPOTS ET PROROGATIONS PROVENANT DES
ETATS MEMBRES DE L'ARRANGEMENT DE LA HAYE

I. Déficit de 1965	24'471,23 francs
Déficit imputable selon Tableau A3	3'580.-- francs
	<hr/>
Solde du déficit à répartir	20'891,23 francs

II. Etant donné que le nombre des dépôts et prorogations était de 2862, le déficit imputable à chaque enregistrement est de 7,29952 francs (20'891,23 : 2862).

III. En multipliant le nombre des enregistrements par le coefficient de 7,29952, les résultats sont les suivants :

<u>Etats</u>	<u>Nombres d'enregistrements</u>	<u>Francs suisses</u>
Allemagne	657	4'795,78
Belgique	190	1'386,91
Espagne	63	459,87
France	868	6'335,99
Indonésie	-	--
Liechtenstein	23	167,89
Maroc	2	14,60
Monaco	14	102,19
Pays-Bas	128	934,34
République arabe unie	-	--
Saint-Siège	-	--
Suisse	917	6'693,66
Tunisie	-	--
Viet-Nam	-	--
	<hr/>	
Total :	2862	20'891,23

Sommes passées par profits et pertes

17. Après enquête, le Directeur des BIRPI a autorisé à passer par profits et pertes les montants suivants, étant donné que plusieurs rappels de paiement étaient restés sans réponse et que l'exiguïté des sommes en question n'aurait pas justifié des poursuites judiciaires :

Facture impayée concernant un extrait (Service des marques)	4.--
Facture impayée concernant des demandes de renseignements (Service des Dessins ou Modèles)	12,50
Facture impayée concernant des ventes de publications des BIRPI	4.--
Total :	20,50

Avis du Comité

18. Le Comité de coordination interunions est invité à exprimer son avis au sujet du présent rapport.